

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-448 du 29 Décembre 1987

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Guy Landry HAZOUME, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pendant son congé administratif pour compter du 4 Janvier 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 87-38 du 13 février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

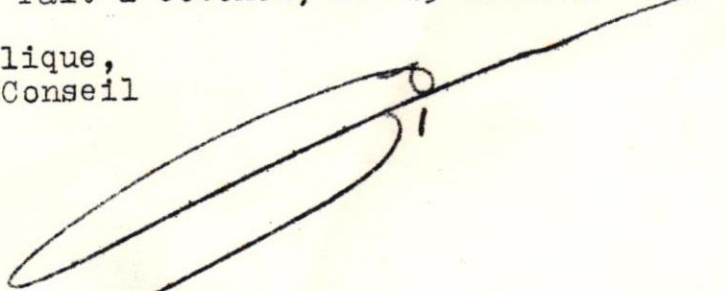
D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 4 Janvier 1988 le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale assurera l'intérim du Camarade Guy Landry HAZOUME, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pendant son congé administratif.

Article 2.- le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 29 Décembre 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 4 PPC 2 MISPA-
MAEC 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-CDE CHANC - ONEPI 3
BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 Préfets 6 JOPPB 1.